

# La destination Provence prépare déjà la prochaine saison touristique



Le collectif Destination Provence associant le [Comité Régional du Tourisme PACA](#), l'agence départementale Provence Tourisme, ainsi que 34 partenaires, ont tenu le 3 juillet dernier, un comité de pilotage élaborant leur feuille de route pour la saison touristique 2026/2027. Dans le Contrat de Destination mis en œuvre cinq axes de travail ont été définis, parmi eux le développement d'un tourisme responsable, le renforcement des actions en faveur d'un tourisme de proximité et l'élargissement de la saison touristique.

Si la région PACA reste la destination préférée des Français (*Baromètre Ipsos 2026 pour Europ*



Ecrit par Didier Bailleux le 23 juillet 2026

Assistance) les agences publiques régionales de promotion touristique et leurs partenaires ne ralentissent pas leurs efforts pour développer l'économie touristique de la région. L'enjeu est de taille, le tourisme y représente plus de 150 000 emplois et les retombées économiques directes sont estimées à 10 milliards d'Euros. Un acquis que tous entendent défendre et voir se développer, mais pas de n'importe qu'elle manière. Dans le cadre des Contrats de Destinations, mis en œuvre depuis 2015, le collectif Destination Provence a élaboré des plans d'actions visant au développement du tourisme sur les marchés internationaux en ayant pour soucis de le faire de manière maîtrisée. Au-delà des projets et actions mises en œuvre il est important de noter que le Contrat de Destinations Provence a su fédérer 34 partenaires situés pour certains au-delà des territoires administratifs actuels. Ce « nouveau territoire de Provence » inclut ainsi le Gard, une partie du Var (dont Saint-Tropez) et une partie des Alpes-Maritimes. « Ce qui nous réunit c'est le mistral, il souffle chez nous tous » fait remarquer [Isabelle Brémont](#), Directrice Générale de [Provence Tourisme](#) et porte-parole du collectif Destination Provence. Une façon de délimiter un territoire qui associe une logique simple et un peu de poésie. « Ainsi la Camargue n'est plus partagée entre les Bouches-du-Rhône et le Gard » fait remarquer Isabelle Brémont. CQFD.

### **La pratique du vélo est considérée comme un vecteur de croissance important pour le tourisme régional répondant par la même aux exigences environnementales actuelles**

Pour le Contrat de Destination Provence portant sur la saison 2026-2027, plusieurs priorités ont été définies. Tout d'abord l'accent est mis sur le développement d'un tourisme durable et des mobilités douces. Ainsi la pratique du vélo est considérée comme un vecteur de croissance important pour le tourisme régional répondant par la même aux exigences environnementales actuelles. « C'est un énorme enjeu pour nous tous » explique Isabelle Brémont. « Il va nous falloir encore développer les aménagements, les hébergements pouvant accueillir les cyclistes et sécuriser d'avantage les parcours » complète-t-elle. Le deuxième axe vise à la mise en place d'actions spécifiques pour attirer des touristes de pays voisins comme l'Espagne. Des marchés plus faciles d'accès. Un autre axe porte sur les actions de promotion du territoire Provence, de sa marque et de son art de vivre. C'est notamment la création, dans l'aéroport de Marseille Provence, d'un pop up store proposant des produits régionaux labellisés. Le Contrat de Destination Provence cherchera également à encourager toutes les actions visant à l'élargissement de la saison touristique. Les actions menées ces 10 premières années ont permis de faire progresser le poids du hors-saison de 5 % côté hôtellerie. De son côté le poids de la saison d'été allant de juin à septembre est passé de 63% à 58%. De la même manière les actions entreprises dans le cadre du prochain contrat de destination devra chercher à rééquilibrer la fréquentation touristique sur tout le territoire. « Si le littoral conserve un pouvoir d'attraction fort nous devons favoriser le développement de l'arrière-pays qui ne manque pas d'atouts » précise Isabelle Brémont.

### **Le contrat de destination c'est quoi ?**

Le Contrat de Destination est un dispositif impulsé par l'État, il a pour objectif de fédérer des acteurs du tourisme d'un même territoire pour en faire la promotion à l'international. Il ne s'agit pas d'une structure



Ecrit par Didier Bailleux le 23 juillet 2026

juridique supplémentaire mais d'une mise en commun de moyens humains et financiers de partenaires fédérés autour de structures comme les comités régionaux ou départementaux du tourisme. Organisé sous forme de comités techniques (promotion internationale, gestion de la marque, accueil et communication, outils d'évaluation...) le Contrat de Destination Provence mobilise un budget de 1,8 M€ sur 3 ans.